



BUDGET 2022 NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 24 février 2022. Il peut être consulté sur simple demande au siège de la communauté de communes aux heures d'ouverture habituelles des bureaux.

1	LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES	2
2	PROJET DE TERRITOIRE 2020-2026	2
3	RESSOURCES ET CHARGES DE LA CC DE LA DOMBES (BUDGET GENERAL)	3
3.1	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
3.2	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5
4	EFFECTIF ET CHARGES DE PERSONNEL	6
5	EPARGNE BRUTE ET DE L'EPARGNE NETTE	7
6	CAPACITE DE DESENETTEMENT	8
7	BUDGETS ANNEXES	9

1 LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

La Communauté de Communes de la Dombes comprend 36 communes dans son périmètre, pour une population de **40 314 habitants** (population totale 2019 légale au 1^{er} janvier 2022 – source INSEE).

Ses compétences sont les suivantes :

Compétences obligatoires

- ✓ L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- ✓ Les actions de développement économique : la politique locale du commerce, les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique et la promotion du tourisme
- ✓ L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- ✓ La collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés
- ✓ La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) depuis 2018

Compétences optionnelles

- ✓ La protection et la mise en valeur de l'environnement : Natura 2000, l'enlèvement des épaves automobiles, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'étang Prêle à Valeins
- ✓ La politique du logement social d'intérêt communautaire et les actions en faveur du logement des personnes défavorisées
- ✓ L'action sociale d'intérêt communautaire : la petite enfance (crèche, relais d'assistances maternelles), la parentalité dont la ludothèque...
- ✓ La création et la gestion des maisons de France service

Compétences facultatives

- ✓ Le service public de l'Assainissement non collectif
- ✓ Les actions culturelles, sportives et d'enseignement : la Ronde des mots, le soutien à des manifestations culturelles, sportives contribuant à la promotion et à la mise en valeur du territoire
- ✓ Création, aménagement et gestion d'équipements touristiques : base de loisirs de la Nizière, le centre aquatique et camping de Villars-les-Dombes, les sentiers de randonnées
- ✓ L'assistance aux communes par la mise à disposition de moyens en personnel et en matériel
- ✓ L'accessibilité des personnes handicapées

En 2022, les dépenses de la CCD se répartissent en 1 budget principal et 16 budgets annexes.

2 PROJET DE TERRITOIRE 2020-2026

Le Projet de Territoire a été validé en Conseil communautaire fin 2021 (disponible sur <https://www.ccdombes.fr/wp-content/uploads/2022/01/Projet-de-territoire.pdf>).

Les budgets 2022 prennent en compte les objectifs et actions du projet de territoire 2020-2026.

Le Projet de Territoire a identifié trois axes :

1. **Un territoire dans la transition écologique** : terre aux mille étangs, la Dombes a une responsabilité particulière en matière de biodiversité.
2. **Une économie dynamique, intégrée, innovante et inscrite dans la transition écologique, en interaction avec les autres territoires** : située entre plusieurs pôles économiques importants, la Dombes possède de nombreux atouts.
3. **La Communauté de Communes de la Dombes, au service des habitants au quotidien** : ce Projet s'inscrit d'abord pour ses habitants et leur cadre de vie.

3 RESSOURCES ET CHARGES DE LA CC DE LA DOMBES (BUDGET GENERAL)

3.1 La section de fonctionnement

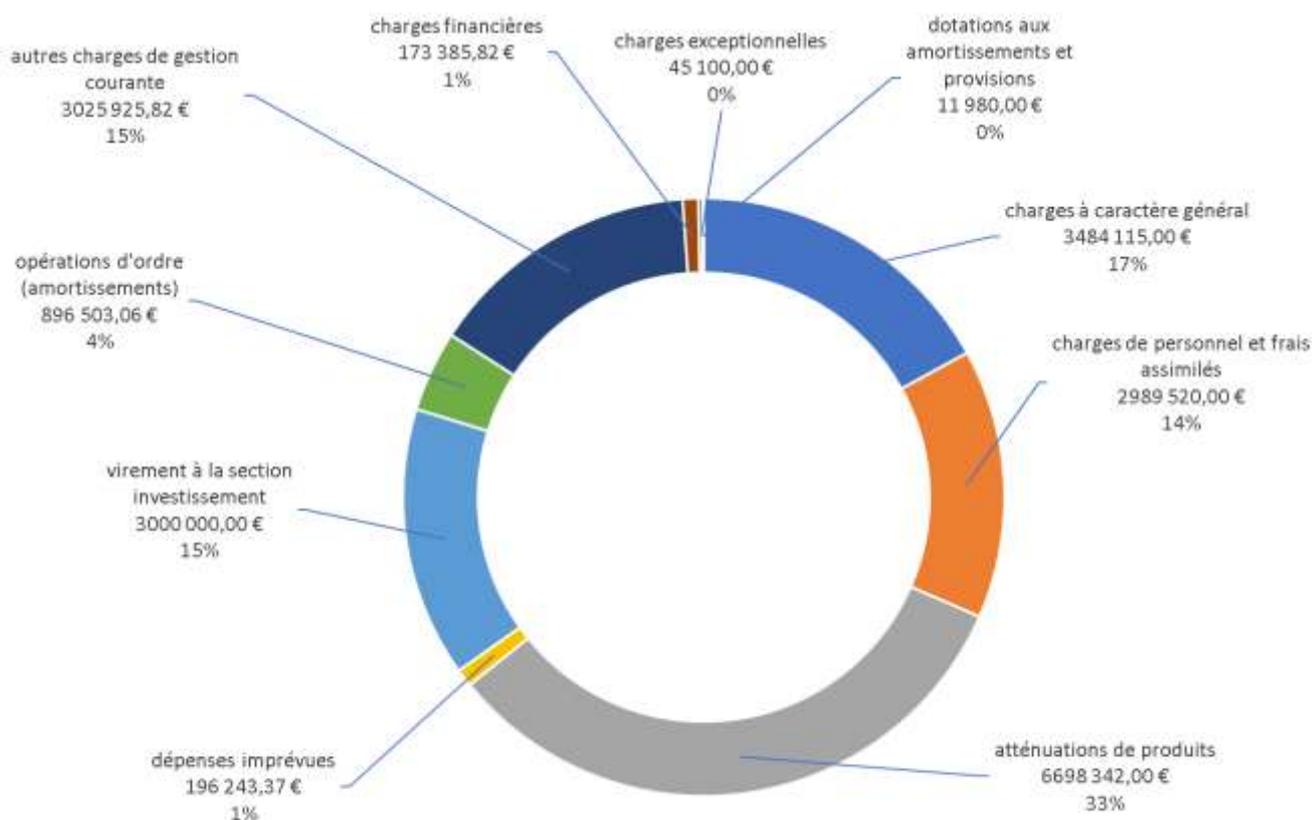
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

3.1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement de la CCD s'élèvent pour 2022 à **20 521 115,07 euros**.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Atténuations de produits (33%) : 6 698 342 € (attributions de compensations aux communes de la CCD et au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) qui permet de compenser pour chaque commune et EPCI à fiscalité propre les conséquences notamment de la réforme fiscale).
- Charges à caractère général (17%) : 3 484 115,00 € (prestations de services, entretien et réparations, contrats de prestations de service, assurances, fournitures, achat de matières premières, fluides...)
- Autres charges de gestion courantes (15%) : 3 025 925,82 € (subventions aux associations, participations d'équilibre aux budgets annexes, indemnités élus et participations à différents organismes)
- Charges de personnel et frais assimilés (14%) : 2 989 520 €

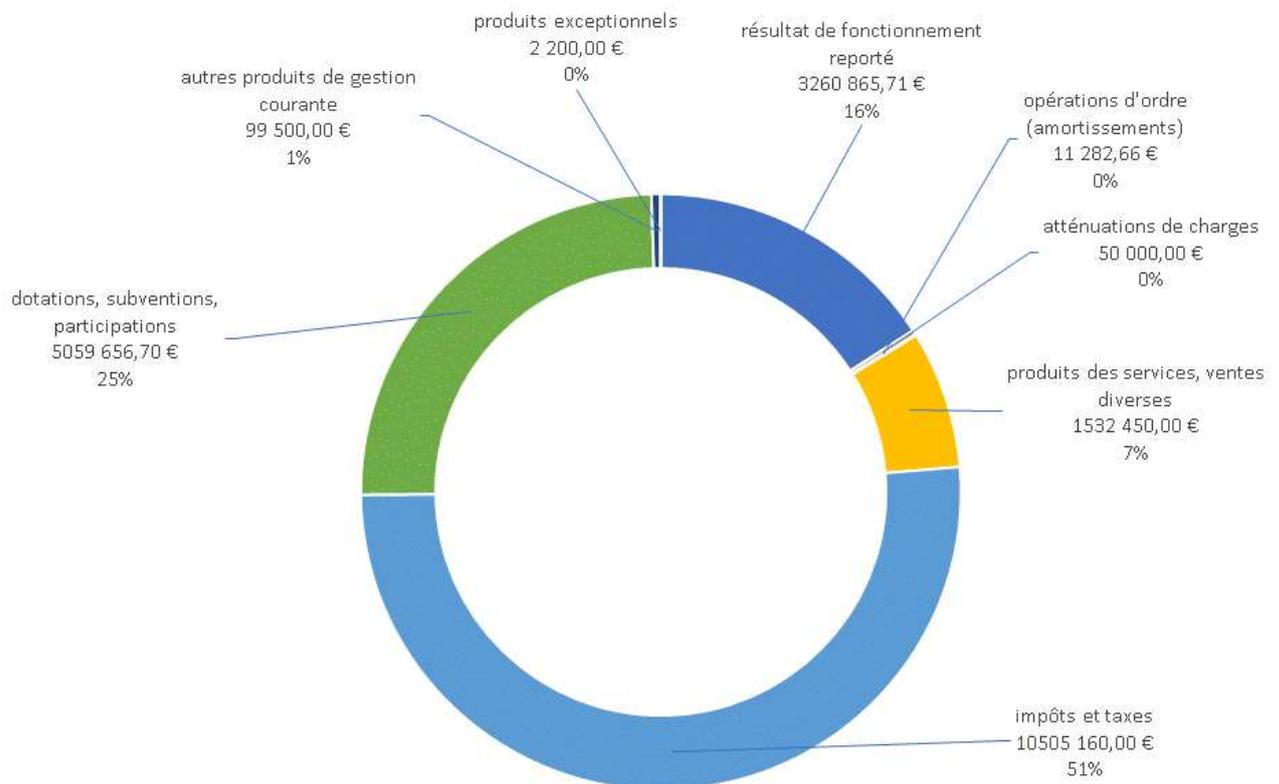


3.1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement de la CCD s'élèvent pour 2022 à **20 521 115,07 euros** dont 3 260 865,71 € de résultat 2020 reporté.

Les principaux postes de recette sont :

- Les impôts et taxes (51,2%) : 10 505 160 € (impôts directs locaux, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, fraction de la TVA, ...)
- Les dotations et participations (24,7%) dont les dotations versées par l'Etat : 5 059 656,70 €,
- Les produits des services (7,5%) : 1 532 450 € (refacturation de prestations et des charges de personnel des budgets annexes,)



Les taux d'imposition pour l'année 2022 sont les suivants :

Ressource fiscale	Taux 2022	Produit attendu 2022
Cotisation foncière des entreprises	23,62 %	2 210 395 €
Taxe foncière (bâti)	4,20 %	1 610 028 €
Taxe foncière (non bâti)	6,00 %	192 660 €
Taxe d'habitation	7,73 %	218 470 €

3.2 La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Le budget d'investissement regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en création.

Le volume des dépenses d'équipement prévu en 2022 est de 12,5 M€.

Les projets inscrits au budget général, en adéquation avec le projet de territoire, sont répartis entre les différents pôles :

POLE	MONTANTS INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS
POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 642 600 €
POLE DECHETS	1 000 000 €
POLE DEVELOPPEMENT DURABLE	1 684 000 €
POLE FONCTION SUPPORT	376 300 €
POLE SERVICE AUX HABITANTS	7 746 000 €
Total général	12 448 900 €

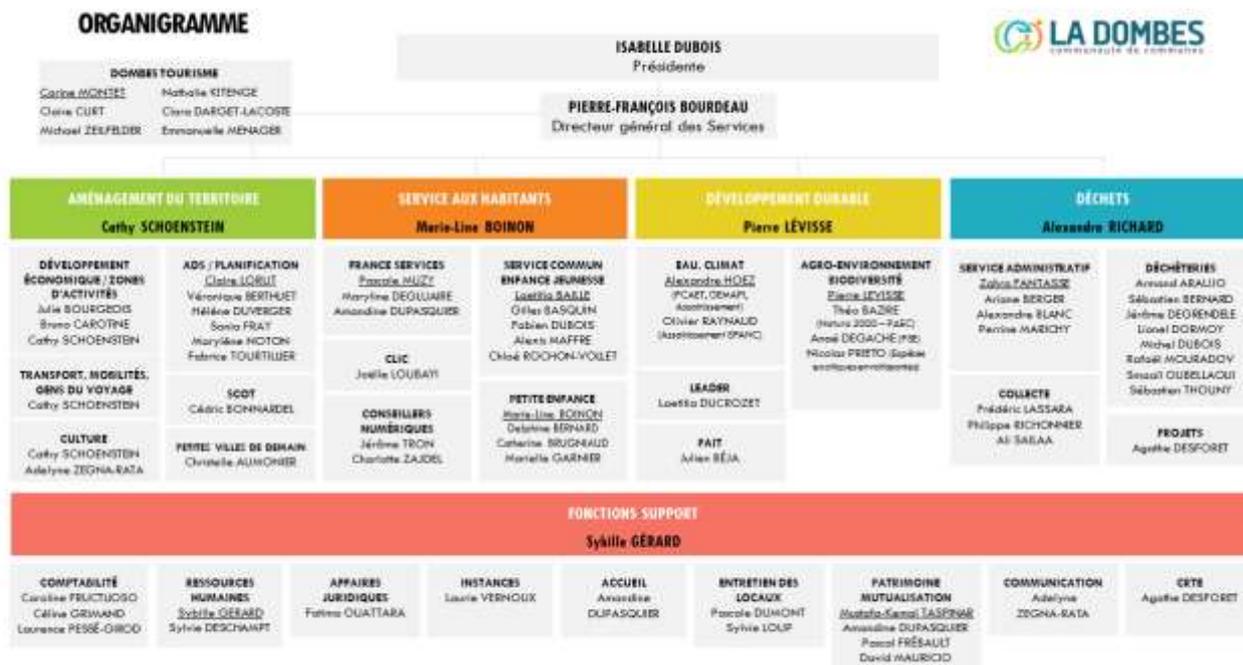
Les principaux projets sont les suivants :

- Crèche de Châtillon-sur-Chalaronne
- Crèche de Neuville-les-Dames
- Recyclerie
- Fonds de concours transition écologique
- Extension du centre social de Chalamont

4 EFFECTIF ET CHARGES DE PERSONNEL

La Communauté de Communes de la Dombes compte 66 agents au 1^{er} janvier 2022 répartis en cinq pôles :

- Aménagement du territoire
- Service aux habitants
- Développement durable
- Déchets
- Fonction support



Les dépenses de personnel, conformément à la nomenclature budgétaire et comptable des collectivités territoriales, comprennent :

- Les rémunérations versées aux agents ainsi que les charges sociales employeur afférentes ;
- Les remboursements des salaires et charges sociales du personnel mis à disposition de la collectivité ;
- Diverses charges (honoraires médicaux, cotisations obligatoires au CDG et CNFPT, remboursement des frais de déplacement) ;
- Certaines prestations d'action sociale, telles que la participation au CNAS, aux mutuelles et aux titres restaurant.

Les recettes de personnel, quant à elles, comprennent :

- Des remboursements de rémunération d'agents mis à disposition auprès des budgets annexes, d'autres organismes ou collectivités ;
- De subventions versées par l'Etat, la Région ou d'autres partenaires pour certains ;
- Des participations aux communes aux services communs
- Des remboursements d'assurance ou d'autres organismes (CPAM, ...).

Les charges de personnel et les frais assimilés sont estimés à 2 989 520 € pour 2022 représentant 14 % des dépenses de fonctionnement.

Les recettes associées sont de 55 % portant les charges de personnel et les frais assimilés à 1 345 284 €.

5 EPARGNE BRUTE ET DE L'ÉPARGNE NETTE

Le tableau ci-après présente, de 2017 à 2021, les indicateurs suivants : épargne de gestion, épargne brute, épargne nette et taux d'épargne brute.

En k€	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels	15 515	15 643	16 496	16 874	15 239
(-) Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts et charges exceptionnelles	14 380	14 554	15 273	15 346	12 948
EPARGNE DE GESTION	1 135	1 089	1 223	1 528	2 291
(-) Intérêts	201	181	234	194	190
EPARGNE BRUTE	934	909	989	1 334	2 101
(-) Capital de la dette	435	446	662	625	640
EPARGNE NETTE	499	463	327	709	1 461
Taux d'épargne brute	6,0%	5,8%	6,0%	7,4%	13,8%

Épargne de gestion

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Epargne brute

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette).

Elle constitue un double indicateur : un indicateur de « l'aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.

Epargne nette

L'épargne nette exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible.

L'épargne nette tient compte des amortissements en capital de la dette. C'est un indicateur qui permet de connaître les réserves qui sont disponibles pour pouvoir financer les dépenses d'équipement souhaitées par la collectivité.

Une épargne positive signifie que le remboursement en capital de la dette peut être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement (épargne brute).

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) est un ratio clé utilisé pour avoir un aperçu de la santé financière d'une collectivité. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à

investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

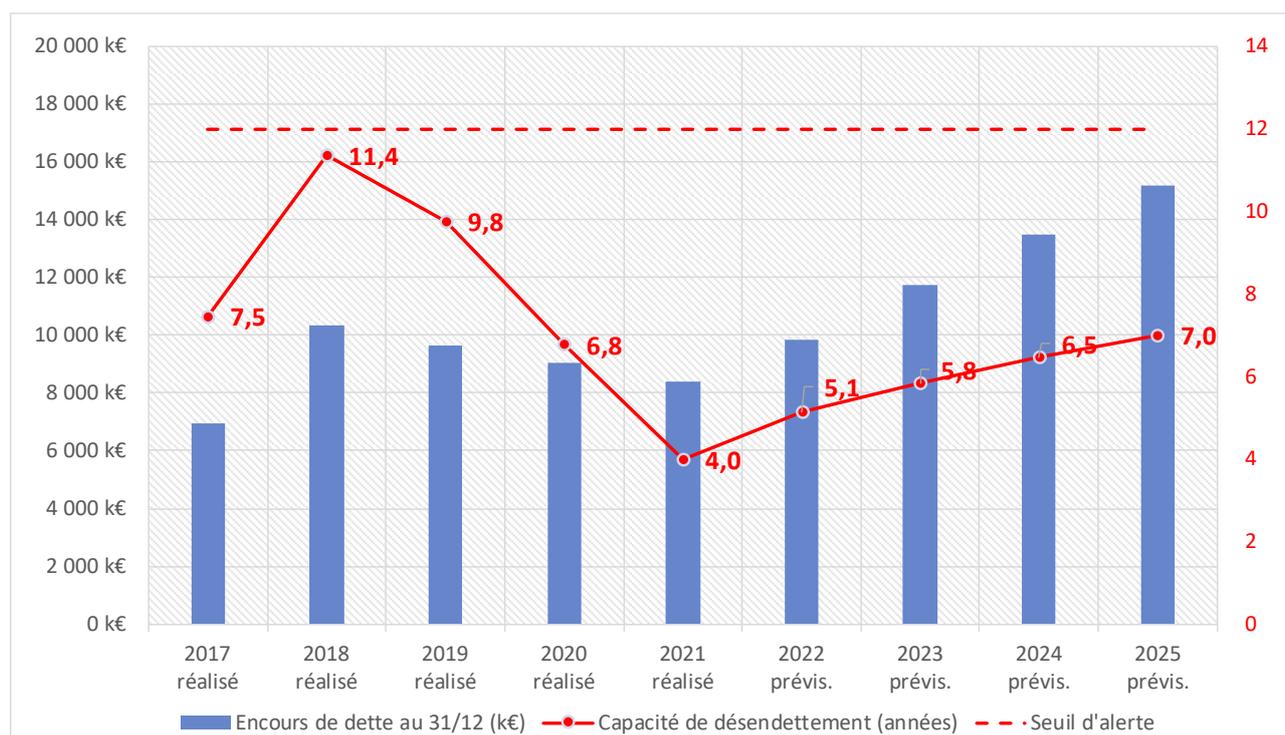
6 CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

La capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la Communauté de Communes pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution prévisionnelle de la capacité de désendettement de 2017 à 2026 selon le programme d'investissement suivant :

- 2022 : montant des investissements présentés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire à hauteur de 10 M€.
- 2023 : 5 M€
- 2024 : 5 M€
- 2025 : 5 M€



7 BUDGETS ANNEXES

La Communauté de Communes dispose de 16 budgets annexes :

- Autorisations du Droit des Sols
- Ateliers relais
- Base la Nizière
- Commerces
- Créathèque
- GEMAPI
- Parc d'Activité Chalaronne Centre
- Service Commun
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)
- ZA Chalamont (La Bourdonnière)
- ZA Chalamont (Le Creuzat)
- ZA Chaneins
- ZA Neuville les Dames
- ZA Saint Paul de Varax
- ZA Saint Trivier sur Moignans



Dépenses de fonctionnement inscrites aux budgets primitifs 2022

BUDGET	MONTANTS INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS
BUDGET ADS	15 500 €
BUDGET COMMERCES	147 465 €
BUDGET SERVICE COMMUN	6 500 €
BUDGET GEMAPI	2 000 €
BUDGET DECHETS	5 255 981 €
BUDGET SPANC	25 500 €
BUDGET ATELIERS RELAIS	202 000 €
Total général	5 654 946 €

Montants des investissements prévisionnels inscrits aux budgets primitifs 2022